



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Rapport du jury

Concours : CAPLP externe et CAFEP

Section : Génie mécanique

Option : Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés (MSMA)

Session : 2023

Rapport de jury présenté par : Vincent MONTREUIL, président du jury
Inspecteur Général de l'Éducation du Sport
et de la Recherche

Sommaire

1.	Textes officiels de références	3
2.	Organisation du concours	3
3.	Statistiques	4
4.	La 1 ^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire	5
5.	La 2 ^{nde} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée	7
6.	La 1 ^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon	9
7.	La 2 ^{nde} épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury	11
8.	Conclusion	14

Remerciements

Le lycée Paul Langevin de Beaucaire a accueilli les épreuves d'admission de cette session 2023. Les membres du jury tiennent à remercier la Cheffe d'établissement du lycée et son directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques, ses collaborateurs et l'ensemble des personnels pour la qualité de leur accueil et l'aide efficace apportée tout au long de l'organisation et du déroulement de ce concours qui a eu lieu dans d'excellentes conditions.

1. Textes officiels de références

Les textes officiels régissant les concours du second degré sont disponibles sur le site du Ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports à l'adresse :

<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid98467/les-textes-officiels-de-reference-sur-les-concours-du-second-degre.html>

2. Organisation du concours

L'arrêté du 25 janvier 2021 fixant les sections et modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel - NOR : MENH2033187A

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000045940484>

Le concours est composé de deux épreuves d'admissibilité et de deux épreuves orales d'admission.

Les épreuves d'admissibilité

L'obtention d'une inférieure ou égale à 5/20 à l'une des deux épreuves d'admissibilité est éliminatoire.

La première épreuve « Épreuve écrite disciplinaire » a pour but de vérifier que le candidat est capable de mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours. *Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.*

La deuxième épreuve d'admissibilité est une « Épreuve écrite disciplinaire appliquée ». Elle a pour but de vérifier la capacité du candidat à élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique. Le thème est proposé par le jury ainsi que les documents techniques et pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation). Cette épreuve se fait à partir d'un dossier technique caractéristique de l'option choisie, fourni au candidat, et comportant les éléments nécessaires à l'étude. *Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures.*

Les épreuves d'admission

L'obtention de la note 0/20 à l'une des deux épreuves d'admission est éliminatoire.

La première épreuve d'admission est une épreuve pratique et orale de leçon. *Cette épreuve, de coefficient 5, dure 6 heures* et se décomposent ainsi :

- Des travaux pratiques encadrés (durée 4 heures).
- Une préparation de l'exposé (1 heure).
- Un exposé devant le jury (30 minutes maximum).
- Un entretien avec le jury (30 minutes maximum).

La finalité de cette épreuve est la conception, l'animation et la justification devant le jury d'une séance d'enseignement dans la section et l'option du concours. Elle permet d'apprécier à la fois la maîtrise disciplinaire, la maîtrise de compétences pédagogiques. L'exploitation pédagogique attendue est relative aux enseignements d'une classe de lycée professionnel donnée. Elle prend appui sur les investigations et les analyses effectuées au préalable par le candidat au cours de travaux pratiques relatifs à un système technique de la spécialité. Les travaux pratiques réalisés pendant la première partie de l'épreuve sont évalués par une note sur 10 points. L'exposé et l'entretien avec le jury sont évalués par un note sur 10 points.

La deuxième épreuve d'admission est une épreuve orale d'entretien avec le jury. Elle porte sur la motivation du candidat et son aptitude à se projeter dans le métier de professeur au sein du service public de l'éducation. L'entretien comporte une première partie d'une durée de quinze minutes débutant par une présentation, d'une durée de cinq minutes maximum, par le candidat des éléments de son parcours et des expériences qui l'ont conduit à se présenter au concours en valorisant ses travaux de recherche, ses études, les enseignements suivis, les stages, l'engagement associatif ou les périodes de formation à l'étranger. Cette présentation donne lieu à un échange avec le jury de dix minutes maximum. La deuxième partie de l'épreuve, d'une durée de vingt minutes, doit permettre au jury, au travers de deux mises en situation professionnelle, l'une d'enseignement, la seconde en lien avec la vie scolaire, d'apprécier l'aptitude du candidat à :

- s'approprier les **valeurs de la République**, dont la laïcité, et les exigences du service public ;
- faire connaître et faire partager ces valeurs et exigences.

Cette épreuve, de coefficient 3, a une durée de 35 minutes.

3. Statistiques

	CAPLP	CAFEP	Total
Nombre de postes	17	1	18
Nombre d' inscrits	69	16	85
Nombre de candidats ayant composé	Épreuve écrite disciplinaire : 33 Épreuve écrite disciplinaire appliquée : 33		
Nombre de candidats admissibles	21	3	24
Nombre de candidats présents aux épreuves d'admission	18	3	21
Nombre de candidats admis	15	1	16

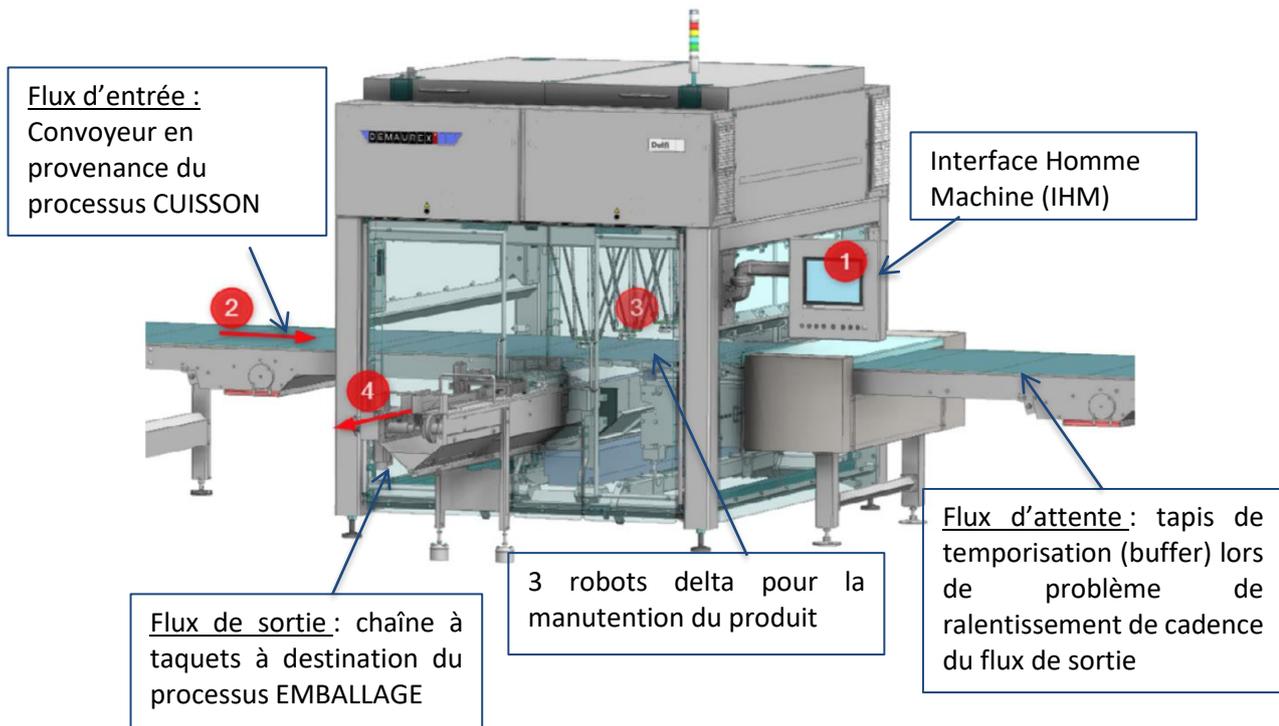
4. La 1^{ère} épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire

4.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances scientifiques et techniques pour analyser et résoudre un problème technique caractéristique de l'option du concours. Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures. L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

4.2. Support technologique de l'épreuve

Le sujet porte sur une ligne de production de barres diététiques dans l'entreprise Nutrition & Santé, implantée à REVEL en haute Garonne (31), qui est spécialisée dans des produits alimentaires et solutions nutritionnelles pour le bien-être. La ligne automatisée de fabrication est déclinée en plusieurs sous processus. L'entreprise souhaite investir dans une nouvelle machine pour remplacer le sous processus ramassage afin d'accélérer la cadence grâce à un ramassage par robots delta équipés de préhenseurs.



4.3. Structure de l'épreuve

Le sujet amenait le candidat à traiter différentes problématiques portant sur le support présenté.

Une première partie de pré-étude d'aide à la décision et de faisabilité technique découpée en trois problématiques.

Problématique 1 : justification économique du remplacement du système de ramassage des biscuits

Justification économique du remplacement du système de ramassage des biscuits. Ce justificatif économique est basé sur le calcul du coût moyen de fonctionnement (CMF) à partir de l'analyse d'un historique de GMAO du système.

Problématique 2 : adaptation du système convoyeur du sous-processus amont (convoyage)

Suite au remplacement du système de ramassage actuel « par mise en flux » par un système de ramassage « robotisé avec préhenseurs », le service de maintenance doit revoir les vitesses de déplacement des bandes de convoyage. Le candidat est amené à faire une analyse cinématique du système et une étude de la distribution électrique afin de s'adapter aux modifications de motorisation du convoyage. Tout ceci afin de paramétrer la vitesse de déplacement des convoyeurs en fonction des formats de produits fabriqués.

Problématique 3 : adaptation du système emballeuse du sous-processus aval (emballage)

Dans le cadre de l'installation du nouveau robot DELFI, il a été nécessaire d'adapter l'emballeuse aux cadences du robot. Il a donc fallu synchroniser le déplacement de la chaîne à taquets de l'emballeuse avec les différentes cadences du robot DELFI. Le candidat est amené à analyser l'asservissement en vitesse de la chaîne à taquets

alimentant le système emballeuse et la régulation vis-à-vis de la cadence de ramassage du robot DELFI.

Une deuxième partie porte sur l'étude d'optimisation du nouveau bien pour améliorer la qualité du produit.

Problématique 4 : étude du réglage pneumatique de la préhension des biscuits

Suite à l'installation de la nouvelle ligne, un réglage de la pompe à vide doit être réalisé afin d'avoir une dépression qui permette d'attraper les biscuits sans les détériorer et d'effectuer une dépose sans rémanence (retard). Le candidat est amené à analyser le schéma pneumatique de l'installation pour lui permettre de déterminer la dépression à exercer sur le biscuit par une étude dynamique. Pour au final vérifier le temps de lâcher d'un biscuit afin de respecter la cadence imposée en biscuits/minute.

4.4. Commentaires du jury

De manière générale, le jury constate qu'une majorité de candidats parvient à appréhender de manière satisfaisante les premières questions des études proposées. Toutefois, la formule du calcul du Cmf , donnée dans le sujet, n'a jamais été bien appliquée (la valeur cumulée n'a pas été prise en compte par les candidats).

Par manque de maîtrise des lois de la physique, les questions relevant du domaine de la mécanique et du domaine électrique ne sont pas suffisamment bien traitées même si la représentation cinématique a été plutôt bien réalisée. La lecture des documents techniques est parfois trop superficielle ce qui conduit une part importante de candidats à formuler des réponses incomplètes ou inadaptées. La lecture et la compréhension de schéma pneumatique est globalement satisfaisante mais pas assez rigoureuse. La réalisation de schémas électriques s'avère trop souvent incomplète ce qui mène à des solutions inabouties.

Le jury regrette que certaines parties du sujet ne soient pas du tout abordées par un nombre significatif de candidats. Les sujets sont constitués de parties indépendantes les unes des autres. Dans chaque partie, les candidats peuvent poursuivre le traitement de la problématique même s'ils ont été bloqués sur une question.

4.5. Conseils aux futurs candidats

La maîtrise des lois fondamentales des domaines de la mécanique, de l'électricité et de la pneumatique reste un élément fondamental pour la maintenance des systèmes mécaniques automatisés. Il est attendu du candidat une capacité à mobiliser ces différentes lois dans une approche pluritechnologique. Au-delà de la capacité à réaliser des calculs, il est attendu d'un candidat au concours une compréhension des grandeurs physiques et de leurs unités associées aux études menées. Le candidat au concours doit pouvoir mettre en perspective les résultats théoriques obtenus pour les confronter aux performances de la machine.

Le jury recommande aux futurs candidats de disposer d'une bonne connaissance de la structure de chaînes électriques classiques et une capacité à les schématiser.

Le jury conseille aux futurs candidats de bien lire l'ensemble des parties qui leur sont proposées. Bien que certaines problématiques semblent parfois difficiles à traiter de prime abord, les sujets sont conçus pour permettre leur traitement de façon guidée. Enfin, le jury attire l'attention des candidats sur le soin à apporter à la copie (exemple : utilisation d'une règle pour réaliser les schémas). Il est attendu du candidat au concours une capacité à rédiger de manière claire et lisible les réponses demandées.

4.6. Résultats des candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	7,84/20
	Note mini	3,77/20
	Note maxi	12,36/20
	Écart type	2

Six candidats ont obtenu une note inférieure ou égale à 5/20.

4.7. Résultats des candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve écrite disciplinaire	Moyenne	10/20
	Note mini	6,57/20
	Note maxi	13,89/20
	Écart type	2,6

5. La 2nde épreuve d'admissibilité : épreuve écrite disciplinaire appliquée

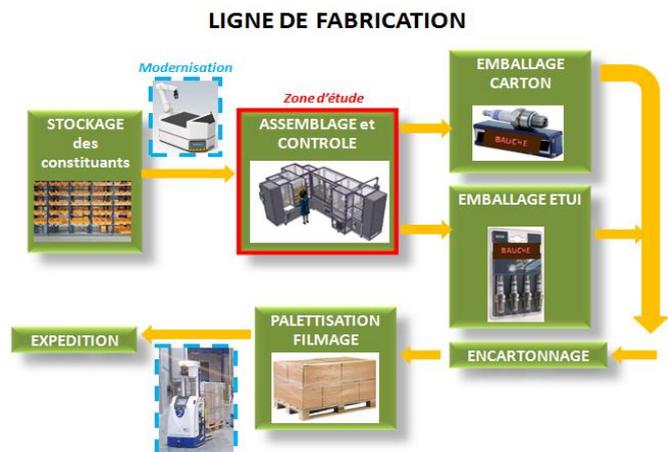
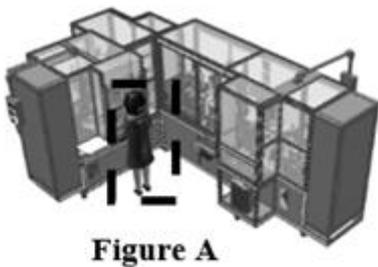
5.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve a pour but de vérifier la capacité du candidat à élaborer tout ou partie de l'organisation d'une séquence pédagogique. Le thème est proposé par le jury ainsi que les dossiers techniques et ressources pédagogiques nécessaires (documents professeurs, documents fournis aux élèves, éléments d'évaluation, ...).

Cette épreuve, de coefficient 2, a une durée de 5 heures. L'obtention d'une note inférieure ou égale à 5/20 à cette épreuve est éliminatoire.

5.2. Support technologique de l'épreuve

Le sujet porte sur un poste d'assemblage et de contrôle de bougie d'allumage dans l'entreprise BAUCHE situé à Versailles.



5.3. Structure de l'épreuve

L'épreuve était composée de quatre parties indépendantes :

- **Partie 1 : Introduction au métier du professorat**
Il s'agit dans cette partie d'aborder les compétences, les connaissances nécessaires à la pratique du métier d'enseignant(e) et la mission particulière du professeur principal lors d'un positionnement d'élèves passerelles. Le candidat est amené à mobiliser ses connaissances sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation. Il doit se projeter dans la fonction du professeur principal, analyser et proposer des adaptations du parcours de formation et d'aménagements d'emploi du temps pour un élève passerelle.
- **Partie 2 : Préparation et réalisation d'une séquence pédagogique**
Le candidat est amené à se projeter dans la fonction d'enseignant. Tout au long de la partie, il est guidé dans la préparation d'une séquence pédagogique et complète les documents de préparation, le corrigé des activités « élèves », il mobilise ainsi ses connaissances techniques au niveau baccalauréat professionnel. Il analyse les documents « élève » et mène une réflexion sur les modalités d'évaluation et de remédiation.
- **Partie 3 : Usages du numérique**
Le candidat est amené à exploiter l'extrait du vade-mecum : renforcer les usages du numérique en intégrant dans son activité de préparation de l'intervention l'usage d'outils numériques.
- **Partie 4 : Accompagnement de l'élève**
Le candidat est amené à exploiter les documents ressources afin de développer un plan d'action sur l'accompagnement à l'orientation de l'élève.

5.4. Commentaires du jury

De manière générale, le jury constate que la grande majorité des candidats s'est préparée de manière satisfaisante à cette épreuve.

On peut toutefois regretter le manque de précision et de professionnalisme dans le vocabulaire utilisé, le manque d'application dans le document élève (non-respect de l'espace disponible) et le non-respect des consignes.

Les notes les plus faibles sont souvent associées à un manque de recherche dans la documentation ressource et à une difficulté à se projeter dans le rôle d'enseignant.

La compréhension d'un référentiel reste un élément essentiel pour extraire les informations utiles (compétences professionnelles, indicateurs de performance, savoirs technologiques, etc.) et les exploiter dans l'élaboration d'un acte pédagogique.

5.5. Conseils aux futurs candidats

Le jury appréciera la clarté et le soin apporté à la syntaxe et à la bonne utilisation du vocabulaire usuel et technique.

Le vocabulaire inhérent à la fonction de professeur et à la didactique doit être connu des futurs candidats. Il est indispensable que les candidats sachent lire et exploiter un référentiel de formation en termes d'identification des compétences professionnelles, de compétences détaillées, d'indicateur de performance, de savoirs technologiques associés en réponse à une activité et tâche(s) définies par la problématique. Il ne s'agit pas de mémoriser de tels documents mais plutôt d'en comprendre l'organisation afin d'en extraire rapidement les éléments permettant de cadrer les activités pédagogiques.

Le jury invite les candidats à porter leur attention sur les étapes suivantes :

- La préparation : une intervention doit être préparée en identifiant les matériels et équipements requis tout en définissant une méthode et/ou des procédures d'intervention ;
- La réalisation de l'intervention : elle doit prendre en compte l'organisation du poste de travail, la gestion des moyens et surtout le respect des consignes et procédures de sécurité ;
- L'évaluation : le découpage de l'activité en tâches auxquelles sont associés des actions (critères) et des indicateurs de réussite permet une évaluation objective et progressive des élèves.

La connaissance de divers moyens pédagogiques mobilisables par un enseignant (outils numériques, évaluations courtes sous forme de quizz, tests à distance, etc.) permet la formulation de propositions pédagogiques adaptées. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de parfaire leurs connaissances sur les modalités d'enseignement tels que l'hybridation, la co-intervention, le chef d'œuvre, l'aide personnalisée, ...

5.6. Résultats des candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve écrite disciplinaire appliquée	Moyenne	10,68/ 20
	Note mini	4,16/ 20
	Note maxi	15,01/ 20
	Écart type	2,91

5.7. Résultats des candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve écrite disciplinaire appliquée	Moyenne	11,73/20
	Note mini	9,34/ 20
	Note maxi	13,64/ 20
	Écart type	1,46

6. La 1^{ère} épreuve d'admission : épreuve de leçon

6.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve se déroule en trois temps :

- la réalisation de travaux pratiques encadrés (durée : 4 heures)
- la préparation à la présentation devant le jury (durée : 1 heure)
- la soutenance composée d'une présentation devant le jury (30 minutes maximum) et d'un entretien avec le jury (30 minutes maximum)

La réalisation des travaux pratiques encadrés s'effectue sur des systèmes didactisés disponibles dans les établissements scolaires. Cette partie permet au jury d'appréhender les compétences du candidat à mener une opération de maintenance corrective (diagnostic et intervention) et une opération de maintenance améliorative (définition d'une solution et intervention).

La soutenance permet au jury d'appréhender les compétences du candidat dans la transposition pédagogique des travaux réalisés dans la première partie de l'épreuve. À partir d'un contexte qui lui est proposé, le candidat doit exposer au jury l'organisation pédagogique envisagée et la description des activités demandées aux élèves.

6.2. Notes obtenues par les candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur la réalisation de travaux pratiques encadrés	Moyenne	6,5 / 10
	Note mini	2,53 / 10
	Note maxi	9,10 / 10
	Écart type	2,3
Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur la soutenance	Moyenne	5,73 / 10
	Note mini	1,3 / 10
	Note maxi	9,4 / 10
	Écart type	2,6
Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	12,23 / 20
	Note mini	4,4 / 20
	Note maxi	16,19 / 20
	Écart type	4,6

6.3. Notes obtenues par les candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur la réalisation de travaux pratiques encadrés	Moyenne	5,36 / 10
	Note mini	3,5 / 10
	Note maxi	8,6 / 10
	Écart type	2,2
Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur la soutenance	Moyenne	3,71 / 10
	Note mini	2,03 / 10
	Note maxi	6,63 / 10
	Écart type	2,5
Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'ensemble de l'épreuve	Moyenne	9,08 / 20
	Note mini	5,98 / 20
	Note maxi	10,63 / 20
	Ecart type	3,9

6.4. Commentaires du jury

Concernant la réalisation des travaux pratiques encadrés, le jury constate que certains candidats passent trop de temps à la mise en service des machines retardant d'autant plus le constat de défaillance. La consignation électrique n'est pas toujours convenablement réalisée notamment en raison d'une maîtrise insuffisante du rôle des différents instruments de mesure. La plupart des candidats parviennent à identifier la chaîne défaillante sans pour autant parvenir à déterminer l'élément défaillant.

Concernant la soutenance, le jury constate souvent que la proposition pédagogique manque d'approfondissement. Cela se traduit parfois par une proposition pédagogique qui se résume les activités réalisées dans la phase de travaux pratiques encadrés. Le manque d'approfondissement des propositions pédagogiques s'explique également par la difficulté de certains candidats à extraire les informations pertinentes du référentiel mis à leur disposition.

6.5. Conseils aux futurs candidats

Concernant la réalisation des travaux pratiques encadrés, le jury conseille aux futurs candidats de mieux structurer la démarche de diagnostic et de mieux appréhender le rôle des différents instruments de mesure. Une démarche structurée permet l'identification rapide de la chaîne défaillante et la hiérarchisation des hypothèses de pannes. Une bonne maîtrise du rôle et de l'utilisation des différents instruments de mesure permet ensuite la réalisation des tests et l'élimination des hypothèses inexacts. Le jury recommande également aux futurs candidats de renforcer leurs connaissances sur les différentes technologies inhérentes au référentiel du baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés.

Concernant la soutenance, le jury recommande aux futurs candidats de consulter le référentiel du baccalauréat professionnel Maintenance des Systèmes de Production Connectés. Il n'est pas exigé d'un candidat au concours de connaître ce document par cœur mais il doit pouvoir y trouver rapidement les éléments utiles à l'élaboration de sa proposition pédagogique. Le jury met également à disposition des candidats les repères pour la formation de ce baccalauréat. Une bonne connaissance de ces documents permettra aux futurs candidats d'en extraire les informations utiles à sa proposition pédagogique.

7. La 2nde épreuve d'admission : épreuve d'entretien avec le jury

L'épreuve permet de mesurer la manière dont le candidat se projette (ou non) dans le métier en termes de posture professionnelle. Elle est également révélatrice des valeurs portées par le candidat, de sa déontologie, de son éthique professionnelle et de la connaissance de ses droits et obligations en tant que fonctionnaire de l'Etat. Cette épreuve sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. Globalement, les candidats ont bien respecté le format de l'épreuve mais n'en ont pas toujours perçu les enjeux. Elle mériterait d'être encore davantage préparée pour un certain nombre de candidats.

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury constate que la majorité des candidats présente leur parcours de façon chronologique. Le jury apprécierait de la part des candidats qu'ils mettent davantage en évidence la plus-value que leur expérience antérieure peut apporter dans l'exercice de leur mission d'enseignant. Les motivations présentées par les candidats sont souvent succinctes et consensuelles. Il serait opportun de développer les raisons profondes qui amènent le candidat à accéder à cette fonction afin que le jury puisse prendre la pleine mesure de ce qui anime le candidat.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury constate avec satisfaction que les situations professionnelles sont, dans l'ensemble, bien comprises et bien analysées par les candidats. Les actions proposées pour répondre aux différentes problématiques posées manquaient parfois de pragmatisme. Le jury attendait des propositions de mise en œuvre plus concrètes. Les candidats parviennent à mettre en évidence les valeurs de la République et le principe de laïcité mais ne développent pas suffisamment les liens entre ces valeurs et la situation exposée. Les ressources et les partenaires (internes et externes à l'établissement scolaire) sont trop peu connus. Certains candidats formulent des réponses dont le périmètre se limite à leur propre pratique et omettent de proposer des pistes de réflexion mettant en œuvre le collectif ou le travail coopératif dans un établissement.

7.1. Organisation et finalités de l'épreuve

Cette épreuve apparaît à partir de la session 2022 du concours.

Le candidat admissible doit transmettre une fiche individuelle de renseignement à destination du jury concernant ses diplômes/certifications et son parcours personnel et professionnel.

L'épreuve d'entretien avec le jury s'organise en deux parties :

- Première partie (durée 15 minutes) : le candidat présente oralement, pendant 5 minutes maximum, son parcours personnel et professionnel ainsi que ses motivations pour exercer le métier d'enseignant. Les échanges avec le jury permettent d'approfondir les points présentés par le candidat pendant les 5 minutes et inscrire son action dans un établissement scolaire.
- Deuxième partie (durée 20 minutes) : le jury expose deux situations professionnelles au candidat afin de mesurer son appropriation et sa capacité à faire partager les valeurs de la République ainsi que les exigences attendues du fonctionnaire. Chaque situation est présentée oralement au candidat et donne lieu à un échange de 10 minutes avec le jury. La première situation est une situation d'enseignement, la seconde est en lien avec la vie scolaire.

L'épreuve est notée sur 20, seule la note 0 est éliminatoire.

7.2. Notes obtenues par les candidats au CAPLP

Notes obtenues par les candidats au CAPLP sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	11,72 /20
	Note mini	4 / 20
	Note maxi	18,5 / 20
	Ecart type	4,2

1.1. Notes obtenues par les candidats au CAFEP

Notes obtenues par les candidats au CAFEP sur l'épreuve d'entretien avec le jury	Moyenne	10 /20
	Note mini	8 / 20
	Note maxi	12 / 20
	Ecart type	2,5

1.2. Commentaires du jury

Cette épreuve est révélatrice de la posture professionnelle du candidat mais aussi de son éthique, sa déontologie et ses futurs réflexes professionnels. Cette épreuve sollicite, au-delà des aptitudes disciplinaires, les compétences professionnelles transversales essentielles à l'exercice du métier d'enseignant. De manière générale, les candidats ont bien appréhendé le format de l'épreuve mais elle semble insuffisamment préparée pour un nombre significatif de candidats.

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury constate que la majorité des candidats présentent leur parcours de façon chronologique sans mettre suffisamment en évidence la projection de leur(s) expérience(s) dans l'exercice du métier d'enseignant. Les motivations présentées par les candidats sont souvent succinctes et consensuelles.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury constate avec satisfaction que les situations professionnelles sont, dans l'ensemble, bien comprises par les candidats. Les réponses apportées démontrent, pour la plupart, du bon sens et du pragmatisme des candidats. Toutefois, le jury constate parfois une analyse trop succincte des situations professionnelles. Peu de candidats parviennent à mettre en évidence les valeurs de la République et les exigences attendues du fonctionnaire en regard des situations professionnelles exposées. Les ressources et les partenaires (internes et externes à l'établissement scolaire) sont trop peu connus, beaucoup de candidats formulent des réponses dont le périmètre se limite à la classe ou à l'atelier.

1.3. Conseils aux futurs candidats

Concernant la première partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de sortir d'une description purement chronologique de son parcours qui est déjà décrit sur la fiche individuelle de renseignements. Il est conseillé aux futurs candidats de mettre en évidence leurs expériences transposables dans le métier d'enseignant et d'expliquer la façon dont cette transposition est envisagée. Pour cela, les candidats peuvent s'appuyer sur leurs expériences acquises dans le monde professionnel, dans le monde associatif ou encore dans le cadre de travaux de recherche. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de bien approfondir leurs motivations pour éviter des réponses consensuelles.

Concernant la deuxième partie de l'épreuve, le jury recommande aux futurs candidats de consulter et s'appropriier les différentes ressources à disposition du public sur les différents sites institutionnels. L'identification des valeurs de la République concernées par les mises en situations professionnelles exposées restent un élément d'analyse primordial pour déterminer des actions possibles. Enfin, le jury recommande aux futurs candidats de se projeter dans le rôle permanent d'éducateur d'un enseignant et ne pas réduire les actions envisagées à une réaction immédiate.

1.4. Ressources mobilisables

Afin de préparer cette épreuve, le jury conseille aux futurs candidats de prendre connaissance des documents et des sites suivants :

- La description de l'organisation et des attendus de l'épreuve d'entretien avec le jury (<https://www.devenirenseignant.gouv.fr/cid159421/epreuve-entretien-avec-jury.html>)
- Les droits et obligations du fonctionnaire (<https://www.fonction-publique.gouv.fr/droits-et-obligations>)
- Les articles L 111-1 à L 111-4 et l'article L 442-1 du code de l'Éducation.
- Le vade-mecum « laïcité à l'École » (<https://eduscol.education.fr/1618/la-laicite-l-ecole>)
- Le vade-mecum « agir contre le racisme et l'antisémitisme » (<https://eduscol.education.fr/1720/agir-contre-le-racisme-et-l-antisemitisme>)
- « Qu'est-ce que laïcité ? », Conseil des sages de laïcité, janvier 2020
- Le parcours magistère « faire vivre les valeurs de la République » (<https://magistere.education.fr/f959>)
- « L'idée républicaine aujourd'hui », Conseil des sages de laïcité
- « La République à l'École », Inspection générale de l'éducation, du sport et de la recherche
- Le site IH2EF (<https://www.ih2ef.gouv.fr/laicite-et-services-publics>)

2. Conclusion

Le jury regrette de devoir formuler à nouveau les recommandations suivantes :

Les candidats se présentant à ce concours doivent impérativement **préparer simultanément toutes les épreuves qui le composent**. Il ne faut pas attendre les résultats de l'admissibilité pour préparer les épreuves d'admission.

Il est fortement **recommandé aux candidats de se rendre dans un lycée professionnel**, afin d'approcher la réalité de l'environnement et des pratiques du futur métier de PLP Génie Mécanique option MSMA et de découvrir les aspects organisationnels d'un établissement (structure et fonctions des différentes catégories de personnels, procédures d'orientation, connaissance des différentes instances et de leur rôle).